



COMITE DIRECTEUR DU 5 MARS 2016

**PROJET DE MODIFICATIONS DES REGLES TECHNIQUES
ET DE SECURITE**

DISCIPLINE MOTOCROSS

ARTICLE 7 : SPECIFICATIONS GENERALES DES MACHINES

Le niveau sonore des motocycles (à l'exception des machines classiques et historiques) devra respecter la limite de ~~79~~ **78*** dB/A pour les machines de motocross ayant un moteur deux-temps ou quatre-temps selon la méthode "2 mètres Max" détaillée dans la partie "~~règles générales d'un contrôle technique~~" **dans les Règles Techniques et de Sécurité « niveau sonore des machines »**.

**valeur théorique perçue à 100 mètres.*

ARTICLE 8 : CLASSES DES MACHINES

En entraînement comme en compétition, les machines d'une cylindrée inférieure à 66cc ne peuvent rouler avec des machines présentant une cylindrée supérieure à 85cc.

En compétition, les 85cc ne peuvent rouler avec des machines présentant une cylindrée supérieure à 126cc. En pareille circonstance, les 85cc doivent obligatoirement être équipées de grandes roues (Ø minimum de 19 pouces à l'avant et 16 pouces à l'arrière).

Il est interdit de faire circuler simultanément, en entraînement et en compétition, des motos solos avec des machines à 3 ou 4 roues.

ARTICLE 10 : EQUIPEMENTS ET VETEMENTS DE PROTECTION DES PARTICIPANTS

b) Equipements

Il est obligatoire pendant les activités que les participants portent un casque homologué aux normes internationales **reconnues par la FIM** officielles suivantes :

~~Europe. ECE 22-05~~

~~Japon. JIS T 8133 : 2007~~

~~USA. SNELL 2010~~

Le casque doit être correctement attaché, bien ajusté et en bon état. Il doit être muni d'un système de fixation par jugulaire.

Les casques fabriqués de plus d'une pièce sont autorisés pour autant, qu'en cas d'urgence, ils puissent facilement et rapidement être enlevés de la tête du participant uniquement en détachant ou en coupant la jugulaire.

ARTICLE 14 : AGES, CYLINDREES ET DUREES DE PRATIQUE DES PARTICIPANTS

c) Side-cars :

AGE PILOTE	AGE PASSAGER	CYLINDREE	DUREE DE PRATIQUE PAR JOUR
A partir de 8 ans	A partir de 8 ans	PW ou Dirt-bike rattachée au cadre 50cc maximum	Activités de compétition sur la base d'un référentiel défini par la Fédération Délégitaire. <u>Essais</u> : 10 à 30 mn obligatoire en 2 à 3 séances d'essai. 3 manches maximum de 15 mn maximum avec 45 mn de repos entre chaque manche.
A partir de 12 ans	A partir de 12 ans	90cc 2T maximum 150cc 4T maximum	Activités de compétition 3 manches maximum avec 45 mn de repos minimum, entre chaque manche. La durée de chaque manche ne peut excéder 20 minutes.
A partir de 44 13 ans	A partir de 13 ans	125cc 2T maximum 250cc 4T maximum	Activités de compétition 3 manches maximum avec 45 mn de repos minimum, entre chaque manche. La durée de chaque manche ne peut excéder 25 minutes.
A partir de 45 14 ans en entraînement	A partir de 44 13 ans en entraînement	Cylindrée libre	Libre
A partir de 46 15 ans en compétition	A partir de 45 14 ans en compétition		